

# Bordereau de signature

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le

ID : 091-200058477-20250304-DCC2025\_10A-DE



## DCC2025-01A

Signataire	Date	Annotation
Christine TAHON, Directrice AGCP	04/03/2025	<b>Action : Visa</b>
François DUROVRAY, Président	04/03/2025	<b>Action : Signature</b>  Certificat au nom de François DUROVRAY ( PRESIDENT , CA VAL D'YERRES VAL DE SEINE ) , émis par Certinomis - Prime CA G2, valide du 05 oct. 2023 à 15:02 au 04 oct. 2026 à 15:02.
		<b>Action : Fin de circuit</b>

Dossier de type : COURRIERS ET ACTES // DAGCP-8- Signature PCA-Urgent

Département de l'Essonne  
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

**DELIBERATION**

*NOMENCLATURE PREFECTURE :*

*7.1 DECISIONS BUDGETAIRES*

*OBJET :*

*VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL 2025*

- Total : 56** L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le trente et un janvier, s'est assemblé au SyAGE, 17 rue Gustave Eiffel à Montgeron (91230) sous la Présidence de François DUROVRAY.
- Présents : 38** Gabin ABENA ; Eric ADAM ; Eric BASSET ; Faten BENAHMED ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Christophe CARRERE ; Thomas CHAZAL ; Céline CIEPLINSKI ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Dominique DEVERNOIS ; Benjamin DONEKOGLU ; François DUROVRAY ; Marie-Hélène EUVRARD ; Jocelyne FALCONNIER ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; François GUIGNARD ; Colette KOEBERLE ; Sandrine LAMIRE ; Nicole LAMOTH ; Klerwi LANDRAU ; Jean-Claude- LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Françoise NICOLAS ; Pascal ODOT ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Régis PHILIPPE ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT ; Laurent ROUSSET
- Représentés : 17** Damien ALLOUCH représenté par Romain COLAS ; Monique BAILLOT représentée par Colette KOEBERLE ; Thierry BATESTI représenté par Laurent ROUSSET ; Gaëlle BOUGEROL représentée par Nicole LAMOTH ; Olivier CLODONG représenté par Gilles CARBONNET ; Marie DELAROCHE représentée par Christine GARNIER ; Valérie DOLLFUS représentée par Françoise NICOLAS ; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE représenté par Thomas CHAZAL ; Faten HIDRI représentée par Richard PRIVAT ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT représentée par Régis PHILIPPE ; Constant LEKIBY représenté par Sabine PELLON ; Muriel MOISSON représentée par Sylvie CARILLON ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM représentée par Jocelyne FALCONNIER ; Aly SALL représenté par Christian FERRIER ; Fouad SARI représenté par Dominique DEVERNOIS
- Absent : 1** Sylvie DONCARLI

2025-010A

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Eric ADAM

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Date de publication : 04/03/2025

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

**DELIBERATION**

2025-010A	VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL 2025
-----------	--

**VU** la note explicative et de synthèse du Président,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-10,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

**VU** l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire du 19 décembre 2024, relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 du budget principal,

**VU** le projet de Budget Primitif 2025 présenté,

**Le Bureau communautaire consulté,**

**La Commission Finances, Personnel, Moyens généraux, Mutualisation des services entendue,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,**

4 voix contre (C. CIEPLINSKI, C. CARRERE, F. GUIGNARD, E. BASSET) et 2 voix s'abstenant (K. LANDRAU, B. DONEKOGLU)

**Article 1<sup>er</sup> : DECIDE**, conformément aux possibilités offertes par la nomenclature comptable M57, d'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

**Article 2 : ADOPTE** le Budget Primitif 2025 du budget principal au niveau du chapitre selon les équilibres suivants :

**Section d'investissement**

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	99 521 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 246 526 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	924 170 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	1 770 000 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 120 611 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 470 000 €
20191	CONSERVATOIRE DE DRAVEIL	5 000 000 €
20211	SIEGE CA VYVS	3 900 000 €
202507	CENTRE CULTUREL DE VIGNEUX SUR SEINE	700 000 €
26	PARTICIPATIONS	174 800 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>26 505 628 €</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 362 971 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 945 199 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 615 000 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	5 479 895 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	15 002 563 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €
1068	AFFECTATION DE RESULTAT	- €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>26 505 628 €</b>

**Section de fonctionnement**

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 466 529,20 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	22 678 500,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	24 635 477,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 362 971,33 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 945 198,83 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	39 185 250,00 €
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	1 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	1 075 542,27 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	- €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>111 355 468,63 €</b>
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	- €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	77 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	99 521,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES	2 106 427,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	42 074 047,00 €
731	FISCALITE LOCALE	53 441 206,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	13 411 267,63 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	126 000,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>111 355 468,63 €</b>

Fait et délibéré, le jour, mois et an, susdits.

François DUROVRAY  
Président de la communauté d'Agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine  
Président du Département de l'Essonne

nforme,

Signé électroniquement par :  
François DUROVRAY  
Date de signature : 04/03/2025  
Qualité : Président